



Arret pension alimentaire de ma fille

Par **cris7145**, le **15/09/2008** à **18:57**

Bonjour,

Ce we j'ai appris par mon ex epouse que ma fille de 26ans quitte le domicile de sa mere (qui l'avais a charge) pour aller vivre avec son ami.

Mon ex epouse m'a dit que je pouvais arreter de payer la pension alimentaire de ma fille.

Dois je passer par le JAF si oui lequel ? Celui qui a prononcer le divorce ou celui de la residence de mes enfants

Une simple lettre manuscrite de mon ex epouse suffit t'elle ?

Merçi de votre reponse